



**COM**

60 rue Vergniaud  
75640 Paris CEDEX 13  
www.fo-com.com  
postes@fo-com.com

## Appréciation

# ATTENTION DANGER!

Le printemps arrive et, comme tous les ans ce ne sont pas des fleurs qu'il amène aux postiers... mais quelque chose de moins poétique: **l'appréciation**. Et chaque année, de plus en plus de collègues se sentent lésés à l'issu de cet entretien qui porte sur l'évaluation des compétences et qui fixe les objectifs pour l'année à venir.

L'appréciation est subjective quand les postières et postiers:

- voient leur appréciation baisser malgré leur investissement,
- sont jugés, non pas sur la qualité de leur travail, mais sur leur comportement.

L'appréciation est pernicieuse quand:

- On agite la promotion comme une carotte avant de donner les objectifs,
- Pour donner moins de « E » on invente un « B + ».

À savoir pour l'entretien d'appréciation:

- Il doit être effectué dans les meilleures conditions de calme et de confidentialité (BRH)
- Déroulement de l'entretien:
  - identification du poste,
  - bilan, analyse et évaluation de l'année écoulée,
  - fixation du niveau d'appréciation,
  - fixation des objectifs pour l'année à venir avec les moyens pour y parvenir (formation, appui...),
  - recueil des souhaits (évolution professionnelle, etc.).
- La notation est déterminée au cours de cet entretien avec son supérieur hiérarchique pendant son temps de travail, et elle s'établit à partir d'un document qui comporte des rubriques.

**Pour FO, ce dispositif d'appréciation qui individualise les postiers en remettant en cause des droits collectifs est condamnable.**

Pour mémoire, une baisse de votre appréciation impacte:

- Le complément poste (Diminution pour les agents appréciés D)
- Perte de son quartier pour les agents appréciés D et/ou A durant 2 années consécutives.
- Le déroulement de carrière (Entrave à la promotion par liste d'aptitude et tableaux d'avancement de grade [REP], RPP et RAP.)

### FO RAPPELLE:

- son opposition aux objectifs commerciaux chiffrés pour la classe I
- les objectifs doivent être en adéquation avec le poste de travail détenu, ils doivent être réalisables et en accord avec la quotité de travail effectuée (ex. agent à temps partiel...)

## PRÉCISIONS :

La signature ne vaut pas accord mais simplement la reconnaissance de la tenue de l'entretien à une date donnée.

Le délai nécessaire à la rédaction de vos observations doit vous être accordé avant la signature.

N'oubliez pas de réclamer la copie de votre entretien d'appréciation.

En cas de contestation, vous pouvez déposer un recours.

Vous avez 2 mois à partir de la notification (après validation du responsable du NOD) pour saisir :

- ▶ La Commission de Médiation  
et/ou
- ▶ La C.A.P pour les fonctionnaires, la C.C.P pour les salariés.

(Vous trouverez ci-dessous un modèle de lettre de saisine)

Nom, prénom  
Grade,  
Identifiant,  
Bureau

À Monsieur (Madame) le Directeur de...

Objet: saisine de la commission de médiation  
(Ou : saisine de la C.A.P ou C.C.P)  
Réf.: Instruction n° 2037 du 1<sup>er</sup> septembre 2004

Monsieur ou Madame le Directeur,

En vertu des dispositions citées en référence, je demande qu'une médiation soit organisée, (ou la tenue d'une C.A.P/C.C.P) sur la notation qui m'a été attribuée au titre de l'année... et dont j'ai reçu notification le...  
Je conteste (détailler précisément: l'appréciation du critère n°, le niveau d'appréciation globale, tel commentaire, tel objectif etc.)

Je serai représenté(e) par Monsieur ou Madame..., du syndicat Force Ouvrière. (Uniquement pour la commission de médiation)

A ....., le.....

Signature

Prélèvement des cotisations :

OUI  NON

Bulletin à remettre  
au responsable  
local ou à retourner à :

FO COMMUNICATION  
60 RUE VERGNAUD  
75640 PARIS CEDEX 13

ADRESSE :

AVAIL

DÉCLARE ADHÉRER À FORCE OUVRIÈRE

À COMPTER DU :

À

LE

SIGNATURE

NOM :

PRÉNOM :

EMPLOYEUR :

ÉTABLISSEMENT :

GRADE/NIVEAU :

N° DE SÉCURITÉ SOCIALE :

**FO vous rappelle l'importance d'utiliser tous les moyens de recours en cas de désaccord. N'hésitez pas à contacter les responsables Force Ouvrière de votre bureau.**

**Bulletin  
d'adhésion**